

Covid-19 et assurance AT/MP dans 8 pays européens

La pandémie mondiale actuelle a des répercussions également pour les assureurs contre les accidents du travail (AT) et les maladies professionnelles (MP).

Face à un risque généralisé de contamination qui peut intervenir indifféremment dans un cadre privé ou professionnel, comment statuer sur une demande de reconnaissance du Covid-19 au titre du risque professionnel, pour quels travailleurs, sous quelles conditions ?

Des questions auxquelles EUROGIP apporte des réponses dans la note¹ qu'il publie (<https://eurogip.fr/publication/>) concernant huit pays : **Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Italie, Luxembourg et Suède.**

Au plan des systèmes, il ressort qu'une instruction dans ces pays peut se faire au titre de la réglementation AT/MP en vigueur, à la faveur parfois d'aménagements. À ce jour, aucun système dérogatoire n'a été créé.

Sur les 8 pays étudiés, 5 peuvent envisager une reconnaissance en MP (Allemagne, Belgique, Finlande, Luxembourg et Suède), 2 en AT (Espagne et Italie) ; le Danemark, selon la durée de l'exposition au risque de contamination, traitera les demandes en tant que MP ou AT.

Ce choix est avant tout guidé par les contraintes réglementaires propres à chaque voie de reconnaissance. En effet, dans la majorité des pays, la qualification d'AT ou de MP n'a pas d'incidence sur les niveaux de prestations octroyés.

La plupart des assureurs AT/MP privilégient - explicitement ou non - une prise en charge des personnels de santé (en définissant cette catégorie plus ou moins largement), lesquels sont exposés à un "risque accru" puisqu'en contact avec des patients contaminés. Certains réservent cette possibilité essentiellement à ces catégories (Allemagne, Suède).

La possibilité d'une reconnaissance pour d'autres catégories de travailleurs (Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Italie, Luxembourg) dépendra de la capacité à établir le lien - "principal", voire "exclusif" - entre la pathologie et l'exposition professionnelle.

1 La note "Covid-19 et assurance AT/MP dans 8 pays européens" est descriptive, elle n'a pas de visées comparatives.



Note aux rédactions

Paris, le 14 mai 2020

Sur ce point, compte tenu de la difficulté à déterminer le contact à l'origine de la contamination pour certains assurés, des pays exposent leurs modes opératoires, parfois de façon détaillée (Danemark).

Il n'existe pas de procédures qui permettraient une reconnaissance automatique à partir de quelques données objectives, les pays vérifient toujours l'exposition *in concreto*.

A propos d'EUROGIP

EUROGIP est un observatoire et un centre de ressources sur la prévention et l'assurance des accidents du travail et des maladies professionnelles hors de nos frontières afin de partager les meilleures pratiques.

Groupement d'intérêt public créé en 1991 sous l'égide de la CNAM et de l'INRS, EUROGIP est administré par un Conseil d'administration paritaire (employeurs et salariés).

Suivre l'actu d'EUROGIP



[Flux RSS](#)

[Alertes mail](#)

Contact Presse : Isabelle Leleu, leleu@eurogip.fr